Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 1 Rajab 1443
2 Février 2022

N° 14

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **234**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **234**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **239**
Homologation de résolutions **239**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **240**
Avis aux créanciers..... **241**
Convocations
Sociétés anonymes **243**
Divers
Avis au public..... **244**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SONEDE..... **245**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société AL MAJED INVESTMENT

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 2, Avenue de la Livre 1053 Lac II Tunis

IU RNE : 1360682Z

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 17/01/2022 à 9h au siège de la société; enregistré à la recette des finances Le Lac le 26 janvier 2022 sous le n°22700665 quittance n°M009677 et déposé au RNE le 27 janvier 2022 dossier n°20225906, le conseil d'administration a décidé de :

- Accepter la démission de Monsieur Zied Fdhila de son poste de DG.

- Nommer Monsieur Mejdi Dhoulfikar Ben Mahmoud, actuellement Directeur Général Adjoint, en tant que nouveau Directeur Général pour une période de trois ans.

2022R00205SANB2

Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

SOCIETE AFROFLEX

SA, au capital de 629 500 Dinars

N°Affiliation CNSS : 219750-45

Identifiant Unique : 718924Z

Siège social : Avenue Mohamed Chaabouni - Immeuble l'OCEAN BLEU - app 10/3-Sfax

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Sfax le 27 décembre 2021, quittance n°M007514, enregistrement n°2677055, il a été décidé le renouvellement du mandat des administrateurs, pour la période de 3 ans qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2023 :

- Monsieur Abdessalem Mkaouar

- Monsieur Nouri Abid

- Monsieur Ahmed Abid

- Monsieur Firas Mkaouar.

Il a été décidé le renouvellement du mandat du cabinet Tijani Chaabane en tant que commissaire aux comptes, et ce pour une durée de 3 ans qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Et, aux termes du procès-verbal du conseil d'administration n°2021/03 du 9 décembre 2021 enregistré à la recette des finances de Sfax le 27 décembre 2021, quittance n°M007516, enregistrement n°2677057, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Abdessalem Mkaouar président directeur général pour la période de son mandat d'administrateur avec les pleins pouvoirs et l'autoriser à hypothéquer les biens de la société au profit des banques en garantie des crédits obtenus.

Deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 20 janvier 2022 sous le n°20223870 et le 25 janvier 2022 sous le n°20224866.

2022X00137SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte légalisé de signature le 19/01/2022 enregistré à la recette des finances de Mateur le 24/01/2022 quittance n°M005025 enregistrement n°18117116 Mr Imed Ben Jilani Laaouini a cédé à Mme Mabrouka Bent Youssef Ben Issa Mokaadi tout le fonds de commerce situé au n°19 rue Mohamed Ali Mateur 7030 exploité pour vente prêt-à-porter.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 27/01/2022.

2022T00107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/01/2022 enregistré à la recette des finances à La Goulette en date du 25/01/2022 quittance n°11047 enregistrement n°22200565 Mme Cheima Bent Lotfi Mhiri a vendu à Mr Hafedh Ben Rchid Smida tout le fonds de commerce destiné pour tous genre de commerce situé à n°17 rue Korbous Le Kram Nord Tunis.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 29/01/2022.

2022T00108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana en date du 12/01/2022 enregistrement n°22200132 Quittance n°M004274 publié au quotidien «Echourouk» le 21/01/2022 Mr Alaroussi Khamassi a vendu à Mr Amor Hamida le fonds de commerce sise au 19 Avenue 7 Novembre 1145 El Mhamdia Ben Arous, avec tous ses éléments corporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort chez le vendeur sis n°166 Rue Thar Sfar Cité Essada 1145 El Mhamdia Ben Arous.

2022T00109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé légalisé à la municipalité de Hammamet le 10/12/2021, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 15/12/2021 sous numéro de quittance M114194 et n° d'enregistrement 21205659 Mme Hanachi Zainab, C.I.N n°07821236 fait à Tunis le

23/02/2016 demeurant à 54, Av. la République - Hammamet, a vendu à Mme Aidoudi Rim - C.I.N n°07617960 fait à Tunis le 13/5/2000 la totalité du fonds de commerce exploité au commerce des boucheries et produit de boucherie en détails pour la vente des volailles et ses produits dérivés sise à rue Oued Belkaied dérivé par avenue Habib Bourguiba - Hammamet.

Toute opposition devra se faire auprès du vendeur Mme Hanachi Zainab - C.I. N n°07821236 fait à Tunis le 23/02/2016 demeurant à Av. Mongi Slim - Hammamet dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» du 29/12/2021 (IP721/980).

2022T00112FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 13/01/2022 quittance M003120 enregistrement 22200145, il appert que Mr Med Ali Ben Ahmed Ben Abdessalem Aouiti, titulaire de la C.I.N. n°00068073, a cédé la totalité du fonds de commerce, constituant le local commercial n°7, vente produits alimentaires sis à la Rue Hakim Kassar, imm.02 Tunis; A son Fils Mr Med Feres Ben Med Ali Aouiti, titulaire de la C.I.N. n°04843430.

Toute opposition devra être signifiée à l'adresse du bénéficiaire de la cession 03 Rue Imem Melek -Ariana Supérieur - Gouvernorat de l'Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente au J.O.R.T. sous peine de nullité.

Ladite cession a été publiée aux journaux Essabeh et le Temps le 22/01/2022.

2022T00116FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 13/01/2022 quittance M003121 enregistrement 22200146, il appert que Mr Med Ali Ben Ahmed Ben Abdessalem Aouiti, titulaire de la C.I.N. n°00068073, a cédé la totalité du fonds de commerce, constituant le local commercial n°8, vente produits alimentaires sis à la Rue Hakim Kassar, imm.02 Tunis; A son Fils Mr Med Feres Ben Med Ali Aouiti, titulaire de la C.I.N. n°04843430.

Toute opposition devra être signifiée à l'adresse du bénéficiaire de la cession 03 Rue Imem Melek -Ariana Supérieur - Gouvernorat de l'Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente au J.O.R.T. sous peine de nullité.

Ladite cession a été publiée aux journaux Essabeh et le Temps le 22/01/2022.

2022T00117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 10 janvier 2022, enregistré à la recette des finances de Nabeul, le 19 janvier 2022, quittance n°M005038 sous le n° d'enregistrement 22200179; Monsieur Sami Ben Mohamed Bayar résident à l'avenue Habib Bou Katfa Dar Chaabene El Fehri vend et cède à Monsieur Montassar Ben Abdel Raouf Chabouh résident à l'avenue du Caire El Somaa la totalité du fonds de commerce sis à 35 avenue Ladhikia Nabeul.

Les éventuelles oppositions peuvent se faire dans les délais de 20 jours de la date de publication de cette vente au journal officiel et cela au Cabinet du maître Besma Ben Jannet sis à l'immeuble Zaphir avenue Hédi Chaker Nabeul.

Cette annonce est parue au quotidien la presse du 27/01/2022, page n°12.

2022R00207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan le 14/01/2022 sous le n°22200224, quittance n° M004533, Mr Bechir Ajra C.I.N n°01979937, a vendu et cédé tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Habib Bourguiba Kairouan à la société Bechir AJRA et fils librairie de la jeunesse identifiant unique 1751315/C, sis à l'avenue Habib Bourguiba Kairouan, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur cité plus haut à partir de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Une insertion à ce propos a eu lieu le 26 janvier 2022 aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien».

2022R00209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Marssa le 13/5/2020 quittance n° 45993, enregistrement 20201897. Mr Mohamed Ben Ahmed Ben Ali Mejri a vendu la totalité du fonds de commerce exploité entant que vente produits alimentaires, sis à rue Chabeb Jbal Elkhaoui Marssa à Mr Khaled Ben Jaafer Ben Hamda Dalaji.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le quotidien le 01/02/2022.

2022R00215FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé le 28/12/2021, signé à la municipalité d'Hammam Sousse le 28/12/2021 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 11/01/2022, reçu n°4159 et enregistrement n°22200162 selon lequel le fonds de commerce (éléments corporels et incorporels) exploité pour le commerce des meubles et équipements ménagers au détails sis à rue Kairouan a été vendu.

La vendeuse : Ines Bent Mohamed Sbai pour le compte de son mari Farid Gafsi

L'acheteur : Chokri Ben Abdel Wahed Laatiri

Le local exploité est loué par Feu Salah Ben Slama Attia

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux à l'adresse du local.

Le contrat de vente sus-indiqué a été rédigé par Maître Sahloul Morsi avocat prés la cour d'appel de Sousse.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 21/01/2022 page 18.

2022S00117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par la suite d'un acte sous seing privé rédigé par maître Chouk Ftouma avocate à Mahdia le 18/01/2022 n° de quittance M004501 et n° d'enregistrement 22200211 ; Les héritiers de Fatma Chartel ; Mostafa Farhat domicilié Avenue Habib Bourguiba 505 Mahdia ; Mohsen Farhat domicilié 12 Rue Etout Hiboun Mahdia ; Hsan Farhat domicilié Rue Chbika Errodha Mahdia, Sonia Farhat domiciliée 3 Avenue Habib Bourguiba Mahdia ont vendu à l'acheteur Madame Madiha Alilou domiciliée Rue Chbika Errodha Mahdia la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia exploité dans la vente de Parfums, Couture et cosmétiques.

Les oppositions peuvent être effectuées devant l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été également publié au quotidien «Achourouk» du 28/01/2022.

2022S00119FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes du contrat de vente d'un fonds commercial en date du 8/10/2021 et enregistré à la recette des finances - Victor Hugo - Sousse le 7/12/2021 sous le numéro de récépissé M052318 et inscription au 21203668.

Société La Bonne Bouffe, une société SUARL, titulaire du matricule fiscal, numéro 413568H, son représentant légal Mr Mohamed Bouzaabia, titulaire d'une CIN n°05553272 sis à Avenue Abedlahmid Kadhi - Sousse, a vendu à la société O PIZZA, représentée par son gérant Mr Omar Ben Oune, titulaire de la CIN n°08078449 tout le fonds de commerce pour l'exploiter comme un restaurant.

Le dossier a été déposé à La Presse le 29/01/2022.

2022S00120FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente enregistré le 17/1/2022 à la recette des finances rue Fredj Limaeim à Ksar Hellal quittance n°4867 enregistrement n°22200128 Mme Awatef Souissi, matricule fiscal 000CN884356/Q, a vendu à Mlle Khaoula Miladi sis à rue Mohamed Soua à ksar-hellal, la totalité du fonds de commerce à usage de commerce de prêt à porter et accessoires sis rue 15 octobre à Ksar hellal.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 22/1/2022.

2022S00123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances de Monastir le 21/01/2022 quittance M004399. Aymen Frih a vendu à Chaima Bouzgarou la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café cat 1 sise à lm Bouzgarou cité 4 Monastir. Les oppositions devront être déposées auprès de vendeur à l'adresse sus indiquée dans le délai légal. Cette vente a été publiée au journal Al Chourouk le 27/1/2022.

2022S00124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/9/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 20/9/2021 sous le numéro 21205255 quittance n°M047049, Mr Mohamed Frih (CIN n°004170271), demeurant à immeuble 7 Ap.1 R6 Monastir, a vendu à Mr Lotfi Bettayeb, (CIN n°04196553), demeurant à R6 Monastir, le fonds de commerce tout type de commerce, sise n°396 R6 Monastir.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de maître Jaouhar Mejrisi avocat à la cour d'appel dont son bureau sis à rue Chaabenne B'houri houmet trabilsiya Monastir.

Cet avis est publié aux journaux "Al-Shorouk et le Quotidien" le 26/01/2022.

2022S00126FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ghorbel Mourad signé le 17/01/2022, enregistré à la recette des finances route El Ain Sfax le 17/01/2022 sous le n°22200118, Mme Abida Raja a vendu à Mme Mhadhbi Sonda la totalité du fonds de commerce du local situé à route ElAin km 4 Sfax pour vente du tabac et journaux. Les oppositions sont acceptées entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce susvisé dans un délai de vingt jours à partir de l'annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" le 27/01/2022.

2022X00139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat souscrit par Maître Jbir Mohamed daté le 20/1/2022 qui a été enregistré à la recette des finances à Chihia le 27/1/2022 sous le n°M004618.

Mr Ahmed Saidi CIN 08610488 a vendu pour Mr Hsin Maghrbi CIN 08683897, tout son fonds de commerce consistant en un local commercial fruits secs qui se trouve à Chihia Sfax.

Pour toutes réclamations vous pouvez consulter l'acheteur sis à l'adresse ci-dessus.

Dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 10/1/2022.

2022X00143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 8/3/2018 et 23/3/2018 enregistré à la recette Abou Elkecem Chebbi Sfax le 19/01/2022 n°22200245 quittance M008364, Anwar Elhilely a vendu à Zayneb Ben Kassdallah le fonds de commerce sis à l'immeuble Sfax 2000 Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT à l'étude de zayneb ben Kassdallah sis à l'immeuble Sfax 2000 Sfax n°123.

Cette annonce a été publiée au journal "Achourouk" le 25/01/2022.

2022X00146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 12/8/2008 n° de quittance M063063, n° d'enregistrement 08203667, Mr Hédi Ben Salah Laben donne à titre de vente le fonds de commerce à Mr Abdesllam Laben cin n°06336075 son espace tous commerce sis à Avenue Moncef Bey 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 21 jours à partir de la date de la publication.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 22/01/2022.

2022400199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé de vente d'un fonds de commerce, légalisé à la municipalité le 31/12/2020, enregistré à la recette des finances Av. Taieb M'hiri Nabeul le 27/12/2021, quittance n°M083070, enregistrement n°21205557, Monsieur Souhail Ben Mohamed Takiya, titulaire de la CIN 04794739, immatriculé au RNE n°1414448M a cédé au profit de Monsieur Hamza Ben Saleh Ben Hssin, titulaire de la CIN 09780619, la totalité du fonds de commerce, exploité dans les deux locaux sis sur la route de Tunis - Nabeul destiné à la vente des pièces de rechange et des accessoires automobiles. Toutes les oppositions seront acceptées chez Monsieur Sami Ben Salah, Avocat auprès de la cour de cassation, sis au n°115, Av. Hédi Chaker Nabeul. Cette annonce a été publiée dans les journaux quotidiens «La Presse» et «Essahafa» le 25/01/2022.

2022400200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon des écrits rédigés par l'avocat, le maître Soumaya Bouchouicha, datés le 10 décembre 2021 enregistrés à la recette des finances de Bizerte en date du 29/12/2021 sous le n° d'enregistrement M071490 n° de quittance 21204394.

M. Wajdi Ben Mohamed Boughanmi, domicilié à cité la Corniche Ain Mariem Raouebi Bizerte, a vendu dans l'intérêt de son frère, Imed Ben Mohamed Boughanmi, en vertu d'une procuration enregistrée à l'Autorité financière de Bizerte le 02/11/2021 sous le numéro M062462 à Madame Afifa Bent Al Makki Jbalia, domiciliée Rue Vénitienne, Bizerte, Mohamed Taher Dahmani, en vertu d'une procuration générale autorisée, immatriculée à la Circonscription Financière de Bizerte le 20/10/2021, sous le numéro M060967, tout fonds commercial situés dans le local sis à Hafer Al-Mahr, Borj Al-Jabari, Route Menzel Bourguiba Bizerte, qui est l'activité d'une boulangerie et la vente de confiseries.

Les réclamations de l'acheteur sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de la publication de ces informations au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien "Achourouk" du 19/01/2022.

2022400203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances de La Marsa le 12/7/2021 enregistrement n° 21203445 quittance n°63004, Mme. Sirine Bent Nebil Ben Salah Hechmi titulaire de la C.I.N. n° 15014553 a vendu à la Société AT CONCEPT représentée par son gérant Mr. Achref Ben Mahmoud Ben Salem Ghorbel titulaire de la C.I.N n°05472400 un fonds de commerce d'un local destiné pour la vente de meubles et ameublement, sis à la route Hédi Chakir Résidence Riadh local n°7 - La Marsa.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 29 janvier 2022.

2022400204FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 18/01/2022 et enregistré le 20/01/2022 à la Recette des Finances Fouchena, sous le n°2200262, Quittance n°M006969, Mouhamed Yassine Ben Dlallah titulaire de la cin n°07457851 a vendu à Monsieur Lotfi Ben Dlallah titulaire de la cin n°04786400 la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des épices avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°12 Rue 20 Mars Naasen, Ben Arous. Les oppositions doivent être faites au domicile de Mr Mouhamed Yassine Ben Abdallah sis à la Rue Hssine Al Jaziri n°17 cité 18 Janvier, cité Attadhamon, Ariana. Une mention de cette annonce a été insérée au journal Achourouk du 29/01/2022.

2022400208FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant acte de gérance libre enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba le 23/3/2021 n° 21300620, Mr Mahmoud Ben Zitoune sis à Menzel Bourguiba a donné à Mr. Fethi Ben Bkira sis Menzel Bourguiba en location gérance libre le «Café 14 janvier» sis à Om Heni Menzel Bourguiba.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de Monsieur Mahmoud Ben Zitoune sis à Joumaa sogra Gabtna M. Bourguiba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet acte de location gérance libre au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 25/01/2022.

2022T00106FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte daté du 4/01/2022 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 27/01/2022 n°

d'enregistrement 22300245 quittance n°M006437 la Société Tissus du Printemps SARL son M.F 32244/V son gérant Mr Mohsen Ben Ali Arouia a loué en gérance libre à Mr Sofien Ben Abdelhamid Trabelsi tout le fonds de commerce situé au n°08 bis rue Mongi Slim Tunis pour exploiter comme restaurant pendant 01 an renouvelable du 01/2/2022 au 31/01/2023.

Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux La Presse et Essahafa du 29/01/2022.

2022T00110FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 4 et 5/01/2022 enregistré au Bardo le 6/01/2022 sous n°22300063, Mr Sami Ben Kharcha Agrebi titulaire de la CIN n°00282049 a loué à la Sté «iskander et Ilef foud» - SUARL représentée par son gérant Mr Anis Jandoubi, titulaire de la CIN n°04718963, tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles à usage de restaurant, son identifiant unique à l'RNE n°0847614F, sis au local n°1 rue Aghaliba «bardo tej» ouvrant sur la rue Marrakech le Bardo Tunis.

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien du jeudi 27/01/2022.

2022R00212FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 23/12/2021 n° de quittance M117226, n° d'enregistrement 21305764, Mr Mohamed Messoued donne à titre de location le fonds de commerce (Gérance libre) à Monsieur Mohamed Amine Dhahri cin°07383541 son espace Vente Matériel Informatique et Activité Informatique sis à Avenue Taieb Azzabi 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite de vente seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans un 20 jours à partir de la date de la publication.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 22/01/2022.

2022400201FCCC3

Location Gérance libre

Suivant contrat en date de 13/01/2022 enregistré à la recette des finances à Rue de Sahel 45 av de la Gare Tunis le 25/01/2022, quittance n°M005258 enregistrement n°22300141, la société «Prodistribution. Tunisie» Sarl, matricule fiscal n°1546808Y, dont le siège social au Z.I Z4 Saint Gobain Jebel Jeloud 2023 Tunis, représentée par son Gérant M. Abdelhalim Djehiche, donne en location à la Société "Le Grand Bazar du Net», Identifiant Unique n°1717325J, élisant domicile fixe n°12 rue des Usines - Z.I. le Kram Kheireddine 2015 Kram - Tunis - Tunisie représentée par son Gérant M. Aymen Ben Abedallah la totalité du fonds de commerce à usage de commerce en gros de tous les produits alimentaires sis à la Z.I Z4 Saint Gobain, Jebel Jeloud, 2023, Tunis et ce pour durée d'une année.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» pour le 28 janvier 2022.

2022400202FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/1/2022 et 18/1/2022 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 18/1/2022 quittance M007782, enregistrement 22300219, Mr Sabeur Ferjani CIN 06333524 et Mr Mohamed Ben Hsan CIN 06273096 a loué à la société «IFTAR» société à responsabilité limitée en cours de constitution sise à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet la totalité du fonds de commerce du local à usage de café de première catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT publier le 28/1/2022 au journal quotidien.

2022400205FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/1/2022 et 18/1/2022 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 24/1/2022 quittance MO09942 enregistrement 22300316, Mr Fathi Andolsi CIN 00119904 a loué à la société «imparfait» société unipersonnelle en cours de constitution sise à l'avenue Assad Ibn Fourat Hammamet la totalité du fonds de commerce du local à usage de café de première catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT publier le 28/1/2022 au journal quotidien.

2022400206FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/11/2021 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 28/12/2021 sous n°21302783 reçu n°M102825, M. Mohamed Noureddine Ben Mouhamed Mnafekh, numéro C.I.N 03476613, donne en location gérance à M Ramzi Ben Ezzeddine Zarrouk C.I.N 06285247, la totalité du fonds de commerce éxploité à la vente de Pizza et Sandwich situé à la rue 20 Mars 4170, Zarzis pour une durée de quatre ans renouvelable à partir de 01/12/2021 au 30/11/2025.

2022400209FCCC3

Location d'un fonds de commerce

STE EL IZDIHAR DE REVENTE DE CARBURANT

Av. 14 Janvier Zahret Mediene Amdoune Béja

MF : 1746011/E/P/M/000

Par acte sous seing privé daté du 01/10/2021 et enregistré à la recette des finances au premier bureau de Béja sous le numéro 21305734 quittance n°MO046633 il a été conclu un contrat de location de fonds de commerce qui représente la station de services entre son propriétaire Mr. Medini Amor résident à 20 rue Abou el Kacem Echebbi à Amdoun et la société el-izdihar de revente de carburants.

Les oppositions doivent parvenir dans vingt jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel, et ce à l'adresse de la société à avenue 14 Janvier zahret mediene Amdoune.

Cette annonce a été publiée le 19 janvier 2022 au journal «Echourouk».

2022400211FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Parti

Nom : Parti de la Troisième République

Objectifs : Le parti vise à mettre en place un système économique, social et politique moderne et inclusif ayant comme objectif la réalisation de la croissance économique et l'augmentation du revenu par habitant en Tunisie. Ce système est caractérisé par une ouverture de l'économie à l'investissement international et vise à renforcer les valeurs républicaines de la liberté, de la démocratie et de la justice. Le parti de la Troisième République assure la continuité de l'Etat moderne à travers le renforcement des acquis de la Première République et la Deuxième République.

Adresse : Résidence Ferdaws Bureau : 2-5 km 6.5 Mnihla - Ariana.

Fondateurs :

- M. Mohamed Ben Smida : Fondateur.

2022R00154APSF1

Constitution d'un club sportif

Nom du club : DREAM FISHING TEAM "DREFT".

Siège : 18, Rue Ali Zouaoui - Ezzahra - Ben Arous.

Président : Samouel Jebli.

Membres : Elyes Souilem (Vice Président), Marouen Zouaoui (Trésorier), Mustapha Ayari (Secrétaire Général).

Objet : Pratique responsable de la pêche sportive, encadrement et organisation des activités sportives et de compétitions.

Spécialités : pêche sportive à bord de mer (surfcasting), lancer de poids en mer, pêche sous-marine.

2022R00213APSF1

Constitution de syndicat des propriétaires de l'immeuble "Hadj Romdhane"

En vertu d'un acte sous-seing privé édité le 19/11/2021 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26/01/2022 quittance n°M005547 est constitué un syndicat des propriétaires de l'immeuble "Hadj Romdhane" sis à Rue Bechir Sfar Mahdia, Monsieur Lassaad Hadj Romdhan (cin n°03843963) est élu par la majorité présente président du syndicat et à qui ont été attribués tous les pouvoirs nécessaires pour le bon fonctionnement de sa mission.

2022S00118APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club Sportif Municipal à Ouesslatia

Objet : Sportif

But : Développement du sport de taekwondo et diverses activités sportives

Siège : Salle de multiples spécialités de Ouesslatia-Kairouan

Correspondance : N°24 du 24/01/2022

Président : Kamel Hammami

Vice-président : Naim Bouraoui

Trésorier : Mohamed Chehaibi.

2022S00121APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Sportive Féminine Inour

Adresse : Cité Sanad Bir Lahmar, Tataouine 3212.

Membres :

Présidente : Lobna Najeh

Secrétaire général : Mahdi Mahdaoui

Trésorier : Monem Rahmani

Objectifs : Former et encadrer les jeunes et les encourager à développer leurs capacités physiques et techniques, et les élever au plus haut niveau sportif et éthique.

2022400207APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Mifteh El Wousoul

Adresse : Cité Manar Ain Glel n°14 Utique 7013 Bizerte.

Objectifs :

- Participation à des festivals et événements culturels

- Réalisation d'entretiens avec des créateurs et des penseurs

- Chercher à se coordonner avec les institutions et les cadres pour réaliser des activités culturelles

- Contribuer au développement technique et culturel de la ville

- Le travail à l'approfondissement des consciences pour soutenir le travail associatif et faire face aux afflictions sociales

- Lier des relations avec des associations similaires ayant des buts à l'intérieur et à l'extérieur du pays, tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

Fondateurs :

- Président de l'association : Mohamed Bou Ali

- Secrétaire général : Ali Jebali

- Trésorier : Mohamed Dellaji.

2022400216APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence : Rym sise à Manar 2

En vertu des décisions prises par l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la résidence Rym, sise à Avenue du Roi Abdelaziz Al Saoud, Impasse n°3, Manar 2, Tunis, 2092, qui a été tenue à ladite résidence en date du 14 novembre 2021 et dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9 en date du 7 janvier 2022 (sous la quittance n°M001593 - Registre n°22800060) et déposé auprès de la municipalité de Tunis en

date du 31 décembre 2021, il a été réélu Madame Kaouther Jemal Epouse Jallouli présidente du Syndic de la résidence Rym sise à Manar 2 pour une durée d'une année.

2022T00111APSF2

Nomination d'un Comité de Pilotage

Club Sportif Sfaxien

En application du procès-verbal de l'assemblée en date du 26 janvier 2022 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 27 janvier 2022 sous le numéro 22800338, récépissé numéro M008656, il a été décidé de nommer un Comité de Pilotage composé de :

- Moncef Sellami : Président
- Imed Mseddi : Vice-président
- Sami Ayadi : Secrétaire général
- Zuhair Kharrat : Trésorier
- Ahmed Hachicha : Membre.

2022X00136APSF2

Election du président du syndic résidence IKRAM

Monsieur Adel Mansour est élu président du syndic résidence IKRAM El-Menzah 7 lors de la réunion générale ordinaire qui s'est tenue le 29 mai 2021 comme indiqué au procès-verbal enregistré à la recette des finances El-Menzah 6 le 9 septembre 2021 quittance 083099 sous n°21805301 et l'approbation de Monsieur le président de la municipalité de l'Ariana dans son écrit n°90 du 12 Janvier 2022.

2022400212APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Abd Jlil Ben Kalifa Ben Hasen CIN; 00030074 du 16/01/1997, demeurant à Chabba Mehdia.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : le titre foncier num : 6086 Mahdia dénommé "Salwa 1" d'une superficie de 460 m². Il s'agit d'un lot de terrain bâti.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 714 138 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 28/02/2022 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Mahdia.

2022T00114VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Les héritiers de Abdelmajid Fdhila CIN ; 0639537, demeurants à Tunis.

Avocat poursuivant : Maitre Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : le titre foncier num : 36128 Mahdia dénommé "CHEL MEHDIA "d'une superficie de 1114 m². Il s'agit d'un lot de terrain contenant des bâtiments.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 1 791 750 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 28/02/2022 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Mahdia.

2022T00115VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n° B187881996.

Partie saisie : Kammoun Mohamed, gérant, titulaire de la CIN n°01030638, demeurant à Sfax à route Mahdia km 10 Sfax 3054.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé sis à Sfax sur la route d'Al-Afran, à 5,5 km du centre ville, impasse El Masraa (rue 15 octobre), d'une superficie d'environ 1151 m², sur lequel une villa polygonale et en bon état est construite.

La superficie couverte est d'environ 425 m², elle se compose d'une véranda ouvrant sur le sud et une autre sur l'ouest, d'un couloir, d'un salon, de 3 chambres, d'une cuisine, d'une salle d'eau, et d'une suite parentale qui contient une chambre, une cabine de douche et un couloir avec placards.

La propriété comprend également un garage, une chambre sur le toit et une pièce de repos dans le coin sud ouest. Elle est équipée d'électricité, d'eau potable, de chauffage central et elle est connectée à des canaux de l'ONAS.

La propriété saisie est limitée du sud par Kammoun Chokri, de l'Est par une rue d'où son entrée, du nord par une rue d'où l'entrée aussi et, de l'ouest par les héritiers de Hammami Makki.

La mise à prix : 628.296.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 9/3/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00144VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au trib de Tunis sous le n°B140831996, siège social 5 bis rue Mohamed Badra 1002 Tunis.

Partie saisie : Ghanem Iskander, titulaire de, la CIN n°08701968, gérant, domicilié à Diar Sokra immeuble AYA 1er étage El Ouina 1053 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : la totalité d'un terrain sis à Sfax sur la route de Menzel Chaker km6 impasse «Sidi Khalifa Al-Tayari» précisement à environ 2.200m du coté ouest de la route mentionnée sur une impasse ramifiée du bord ouest de la voie adjacente à la vallée, à 600 m du pont Sidi Khalifa Al-Tayari.

La propriété se compose d'une parcelle nue de 768 m² délimitée du coté nord par un figuier de barbarie et un mur des voisins de 5 mètres de longueur, du coté ouest par un figuier de barbarie, du coté sud et Est, il n'y a pas de frontière visible à l'exception des piquets.

La façade de la propriété est du côté Est; au milieu se trouve un poteau électrique à basse pression, à partir duquel un voisin est alimenté. La propriété peut être raccordée au réseau électrique, son entrée est étroite (4 m) et son entourage est de caractère populaire.

Le terrain mesure à partir du sud vers le nord, du coté ouest 20.20m et du coté Est 18m et à partir de l'Est Vers l'Ouest des 2 cotés nord et sud 40,20 m.

La propriété saisie est limitée du sud par Wahida Belmoudhouna, de l'Est par une entrée d'une largeur de 4m, du nord par Awaii Mohamed et Ben Salah Nabil et de l'ouest par Bachir Ben Ali Ben Hmed

La mise à prix : 13.800.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 9/3/2022 à 9h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00145VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur de la succession du défunt

Ahmed Ben Abdallah Ben Ahmed Ben Hssen

En vertu de l'ordonnance sur requête n°87705 émanant du Tribunal de Première Instance d'Ariana le 17/01/2022, il a été décidé la nomination de Madame Sdiri Imen sis au 44 rue de la Liberté 4ème étage bureau n°404, en qualité de liquidateur des biens successoraux du défunt Ahmed Ben Abdallah Ben Ahmed Ben Hssen pour procéder à leur inventaire à leur administration et à leur partage entre les héritiers chacun selon sa part, et la nomination de madame Afrah Djebbi en qualité de juge-commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de la succession de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2022T00113VEPA2

Ordonnance sur requête :

Nomination d'un liquidateur de la succession du défunt

Mouhammed Ben Ali Sesi Abdennabi

En vertu de l'ordonnance sur requête n° 25306 Emanant du tribunal de première instance de Sidi Bouzid le 18/01/2022 il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de liquidateur sur toute la succession du défunt Mouhammed Ben Ali Sesi Abdennabi et la nomination de madame Ahlem Boudabous juge-commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2022R00210VEPA2

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

Le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) située à la zone touristique Mahdia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent mille dinars (500 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 21/02/2022 (inclus)

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable

de 200 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina B 19

Tél : 73203045/98442402

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2022S00125VEPA2

Décision d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire

SOCIETE TRAVAUX GENERALE ET HYDRAULIQUE

Siège social : Avenue Taher Kammoun - Sfax

Identifiant unique : 0503807E

N° d'affiliation CNSS : 00192085-25

En vertu de la décision rendue le 14/01/2022, par Madame Neila Ben Abdallah, président du tribunal de première instance de Sfax dans l'affaire n°314 relative au règlement judiciaire de «SOCIETE TRAVAUX GENERALE ET HYDRAULIQUE», il a été décidé :

1- Le déclenchement de la procédure de règlement judicaire à l'encontre de la "SOCIETE TRAVAUX GENERALE ET HYDRAULIQUE" et l'ouverture de la période d'observation et de confier le dossier au juge commissaire de ce tribunal afin de contrôler les procédures.

2- Désigner l'expert comptable Monsieur Skander Mezghani administrateur judicaire et de le charger de recevoir le plan de redressement proposer par la demanderesse et de l'étudier et de donner son avis sur celui-ci et le cas échéant le modifier et de le charger de proposer un plan de redressement à remettre au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas neuf mois, La demanderesse est tenue d'avancer la somme de 500 dinars à l'expert comme acompte sur honoraires.

3- L'autorisation de suspendre les actes d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la date d'acceptation de demande de règlement judicaire pour une période, ne dépassant pas la fin de la période d'observation à l'exception les créances revenant aux salariés soumises à une autorisation et en sont exclus les montants insaisissables.

4- L'autorisation de suspendre des procédures d'exécutions visant la récupération les biens meubles ou immeubles en raison du non paiement d'une créance pendant une période ne dépassant pas la fin de la période d'observation.

5- L'autorisation de suspendre le cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance pour une durée ne dépassant pas la fin de la période d'observation.

Et interdiction faite à la demanderesse de réaliser toute opération de cession de ses biens ou de les donner en garantie pendant la période d'observation.

6- Fixer la date de cessation de paiement au 14/01/2022.

7- Pouvoir est donné pour l'inscription d'un extrait de la présente décision, au registre national des entreprises de la demanderesse, de transmettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et de la publier au journal officiel de la République Tunisienne aux frais du débiteur.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance selon les délais prévus par l'article 445 du code de commerce et ce à l'adresse de l'administrateur judicaire Skander Mezghani Route de Mahdia km 1 - Immeuble Ghorbel- Sfax (tél 74 239 695).

2022X00138VEPA2

Jugement de cession Entièrement à un tiers

«Etablissement Mr Mohamed Belhadj»

Identifiant Unique : 0146692W

Siège social : Nouveau Port de pêche de Sfax

Lors de la séance tenue le 11/01/2021 et après avoir suspendus la négociation juridique, le tribunal de première instance de Sfax décide de reporter l'affaire à la séance du 22 février 2022 et d'autoriser la poursuite de l'activité sous le contrôle de l'administrateur judiciaire qui est appelé à élaborer le cahier des charges sous le contrôle du Juge-commissaire et d'ouvrir les délais de réception des offres de cession de l'Etablissement relative au commerçant Mohamed Belhadj entièrement à un tiers au plus tard le 21 février 2022.

De ce fait, et en exécution de la décision susmentionnée l'administrateur judiciaire, informe tout intéressé qu'il peut retirer le cahier des charges, à partir de la date de publication du présent auprès du greffe de la chambre de commerce du tribunal de première instance de Sfax ou de son siège situé à l'avenue Abou Kacem Chebbi Immeuble Elyssa Centre Bloc A 1er Etage Bureau n°101 - 3000 Sfax.

Tout intéressé pourra rendre visite au port de pêche nouveau de Sfax où il pourra trouver le navire «SAADALLAH SF2292» amarrée sur terre ou bien rendre visite au port de pêche de Mahdia où il trouvera le navire "Khouloud SF1736" amarrée sur terre, et cependant tous les jours ouvrables entre 9h à 12h et après la fixation d'avance d'un rendez-vous avec l'administrateur judiciaire Mr Hbib Maalej (Tél : 74 202 500).

2022X00141VEPA2

Remplacement du syndic de faillite

Etablissement Mohamed Snoussi

Siège social : Rue Aboulkassem Chabbi Manzel Bouzelfa - Nabeul

M.F : 189894/P

Activité : Boulangerie et pâtisserie

Conformément à la décision de la chambre commerciale au tribunal de première instance de Grombalia du 27/10/2021 il a été décidé de remplacer le syndic de faillite Bechir Ben Himen et la nomination de Mhamed Ghidhaoui syndic de faillite de Mohammed Snoussi objet de jugement déclaratif de faillite n°73 du 10/3/2000.

2022400210VEPA2

Avis de distribution

Monsieur le greffier du tribunal de première instance de Tunis, annonce qu'il sera distribué la somme de (225.000,000 D. T) consigné à la caisse des dépôts et consignation de la trésorerie générale de Tunis le 12 avril 2019 suivant quittance n°M001500, suite à la requête

présentée par Maître Mohamed Lahmaier au nom de la Banque Internationale Arabe de Tunisie contre les Héritiers Aïcha Cherni et d'autres, en vertu de quoi une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2044.

Cet avis est publié suivant les articles 468 et 476 du C.P.C.

Article 468 : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Article 476 : «A la suite du dépôt de la requête, il est procédé conformément à l'article 466.

Dans les trente jours de la publication de l'insertion prévue audit article, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468.

Les dispositions de l'alinéa précédent doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les actes de publicité prévus à l'article 466».

2022400214VEPA2

Avis de distribution

Monsieur le greffier du tribunal de première instance de Tunis, annonce qu'il sera distribué la somme de (100.500,000 DT) consigné à la caisse des dépôts et consignation de la trésorerie générale de Tunis le 5 novembre 2018 suivant quittance n°M004953, suite à la requête présentée par Maître Mohamed Lahmaier au nom de la Banque Internationale Arabe de Tunisie contre les Héritiers Aicha Cherni et d'autres, en vertu de quoi une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2043.

Cet avis est publié suivant les articles 468 et 476 du C.P.C.

Article 468 : "Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des derniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

Article 476 : «A la suite du dépôt de la requête, il est procédé conformément à l'article 466.

Dans les trente jours de la publication de l'insertion prévue audit article, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468.

Les dispositions de l'alinéa précédent doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les actes de publicité prévus à l'article 466».

2022400215VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée extraordinaire

SOCIETE LES GRANDS SILOS DU CENTRE

S.A au capital de 3700 000 Dinars

Siège social : Groupe L'EPI D'OR Route de M'saken Sousse

ID : 1165223/H/000

Suivant P.V du conseil d'administration tenu le 26/01/2022, enregistré à la recette des finances cité Riadh à Sousse le 28/01/2022 sous le numéro 22800241 quittance n°M006566 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises à Sousse le 28/01/2022 sous le numéro 202260339 il a été décidé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21/02/2022 à 10 h au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 et au 31/12/2020.

- Examiner la modification de l'adresse du siège social de la société.

2022S00122SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Les Ciments d'Oum El Kélil

CI.O.K

SA, capital : 34 000 000 Dinars

Siège social : Cité Jardins - le Kef

RC : Kef - B1134871997

Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélil (CI.O.K) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi le 24 février 2022 à 10h au bureau de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 de la CI.O.K et du groupe CIOK.

3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 de la CI.O.K et du groupe CI.O.K.

4- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.

5- Octroi de quitus aux administrateurs, pour la gestion de l'exercice 2020.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020 pour les membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020 pour les membres du comité permanent d'audit.

9- Nomination d'un co-commissaire aux comptes 2021-2022-2023.

10- Nomination de nouveaux administrateurs.

11- Délégation des pouvoirs.

Ainsi, Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélil (CI.O.K) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu la même journée à 11h au bureau de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales : continuité d'exploitation de l'entreprise.

2- Délégation des pouvoirs.

L'entreprise fournit aux actionnaires un plan de restructuration pour les années 2022-2026 : présentation du plan de restructuration de la société et décision de la continuité d'exploitation de la société.

2022400213SANB3

DIVERS

Avis au public

Publication complémentaire

Le Tribunal immobilier de Béja informe que Monsieur Mohamed Al-Mazoughi a déposé une demande de mise à jour sous le n°7147, qui a été publiée devant le Service de mise à jour de l'antenne de Béja du Tribunal immobilier, et dont il est fait mention dans la taxe foncière n°12866 Béja.

Attendu que le demandeur n'a pas été en mesure de fournir le prétexte du décès de feu Khamisa bint Saleh bin Khalaf Allah Al-Jabali et que ceux qui entourent son héritage sont ses fils Fatima, Juma et Aljiah, filles d'Ali bin Khalifa bin Ahmed Al-Amdouni, par conséquent, et conformément aux prescriptions du chapitre 17 de la loi n°34 du 10 avril 2001 complétée par la loi n°67 pour l'année 2009 du 12 août 2009 relative à la mise à jour des redevances immobilières, quiconque réclame un droit qui en découle doit soumettre son appui au tribunal dans un délai maximum de deux mois à compter de la date d'émission de la présente déclaration.

2022T00118DIVD2

Avis

Ben Salah Taher annonce qu'il possède un terrain de superficie de 907 m² à Sfax Route Taniour km 10 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 30/12/2009 il a perdu, le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X00135DIVD2

Avis

Zeydi Houssin annonce qu'il possède un terrain Planté de pied d'olivier sis à Route Gremda km 31 Henchir Bdedech Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00140DIVD2

Notes aux états financiers arrêtés au 31-12-2018

SONEDE 1

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2018	31/12/2017	Variation
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		5 801 150	3 850 902	1 950 248
Amortissements		-1 713 464	-1 472 889	-240 575
	VI.1	4 087 686	2 378 013	1 709 674
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles		3 137 979 510	2 940 422 594	197 556 917
Amortissements		-1 317 513 516	-1 243 927 539	-73 585 977
Provisions		-7 074 130	-6 569 432	-504 698
	VI.1	1 813 391 864	1 689 925 623	123 466 241
Immobilisations financières				
Immobilisations financières		66 975 089	67 729 089	-754 000
Provisions		-11 168 625	-16 005 415	4 836 790
	VI.2	55 806 464	51 723 674	4 082 789
Total des actifs immobilisés		1 873 286 014	1 744 027 310	129 258 704
Autres actifs non courants	VI.3	163 009 887	101 398 555	61 611 332
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 036 295 901	1 845 425 866	190 870 036
ACTIFS COURANTS				
Stocks		52 993 878	37 541 338	15 452 540
Provisions		-8 222 997	-7 765 202	-457 796
	VI.4	44 770 881	29 776 136	14 994 745
Clients et comptes rattachés		389 764 957	418 612 936	-28 847 979
Provisions		-178 514 324	-119 589 168	-58 925 156
	VI.5	211 250 633	299 023 768	-87 773 135
Autres actifs courants		66 468 260	54 301 059	12 167 201
Provisions		-11 697 076	-11 422 603	-274 474
	VI.6	54 771 184	42 878 456	11 892 726
Placements et autres actifs financiers	VI.7	278 246 020	192 479 303	85 766 718
Liquidités et équivalents de liquidités	VI.8	6 869 426	4 255 681	2 613 745
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		595 908 144	568 413 344	27 494 800
TOTAL DES ACTIFS		2 632 204 044	2 413 839 209	218 364 835

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2018	31/12/2017	Variation
CAPITAUX PROPRES				
Fonds de dotation	VI.9	907 836 100	657 129 564	250 706 536
Réserves et primes liées au capital	VI.10	105 165 221	105 664 476	-499 256
Autres capitaux propres	VI.11	654 058 849	740 933 855	-86 875 007
Résultats reportés		-252 658 276	-213 684 121	-38 974 155
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		***1 414 401 894***	***1 290 043 774***	***124 358 119***
Résultat de l'exercice		**-92 671 065**	**-38 974 155**	**-53 696 910**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		***1 321 730 829***	***1 251 069 619***	**70 661 209**
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	VI.12	607 039 523	507 805 772	99 233 751
Provisions pour risques et charges	VI.13	38 073 758	39 971 482	-1 897 724
Autres passifs non courants	VI.14	12 439 704	10 854 244	1 585 460
Total des passifs non courants		***657 552 985***	***558 631 498***	**98 921 487**
Passifs courants				
Fournisseurs & comptes rattachés	VI.15	157 336 805	148 510 574	8 826 231
Autres passifs courants	VI.16	297 060 074	357 901 198	-60 841 124
Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.17	198 523 351	97 726 320	100 797 031
Total des passifs courants		***652 920 230***	***604 138 092***	**48 782 138**
TOTAL DES PASSIFS		***1 310 473 215***	***1 162 769 590***	**147 703 625**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**2 632 204 044**	**2 413 839 209**	**218 364 835**

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en Dinars)

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	V.1	394 437 807	387 987 200	6 450 607
Production d'immobilisations		39 907	47 867	-7 960
Autres produits d'exploitation	V.2	42 331 742	46 282 908	-3 951 166
Total des produits d'exploitation		***436 809 456***	***434 317 975***	***2 491 481***
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats consommés	V.3	146 041 355	138 333 442	7 707 913
Charges de personnel	V.4	186 277 235	179 358 612	6 918 623
Dotations aux amortissements		73 823 213	70 725 872	3 097 342
Dotations aux provisions	V.5	58 156 989	21 001 764	37 155 225
Autres charges d'exploitation	V.6	42 264 067	50 820 459	-8 556 392
Total des charges d'exploitation		***506 562 860***	***460 240 148***	***46 322 710***
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-69 753 403**	**-25 922 173**	**-43 831 229**
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
Charges financières nettes	V.7	-33 561 517	-24 749 822	-8 811 695
Produits des placements	V.8	5 740 645	7 712 192	-1 971 547
Autres gains ordinaires	V.9	6 433 214	5 057 904	1 375 310
Autres pertes ordinaires	V.10	-540 889	-91 565	-449 324
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**-91 681 950**	**-37 993 464**	**-53 688 485**
Impôt sur le bénéfice		-989 115	-980 691	-8 424
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**-92 671 065**	**-38 974 155**	**-53 696 910**
Eléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**-92 671 065**	**-38 974 155**	**-53 696 910**
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**-92 671 065**	**-38 974 155**	**-53 696 910**

ETAT DES FLUX ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en Dinars)

	31/12/2018	*31/12/2017*
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	**-39 019 855**	**36 608 474**
Résultat net	**-92 671 065**	**-38 974 155**
Production immobilisée	-39 907	-47 867
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	103 631 761	93 350 887
Différence de conversion	-61 611 332	-51 509 180
Variation :		
Stocks	-15 452 540	6 171 895
Créances	28 847 979	-50 414 064
Autres actifs courants	-12 167 201	10 133 386
Placements et autres actifs financiers	-3 875 039	18 577 385
Fournisseurs et autres passifs courants	35 580 655	74 972 351
Gain de change latent net	-3 173 364	-1 634 013
Quote part des subventions virées aux comptes de résultats	-16 685 699	-23 466 904
Produit net sur cession d'immobilisations	-1 404 103	-551 246
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-184 162 694**	**-249 312 165**
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-186 320 797	-243 980 798
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	754 000	-5 882 613
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	1 404 103	551 246
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	**134 511 875**	**192 139 804**
Encaissements nets de remboursement des emprunts	99 233 751	121 564 725
Encaissements des retenues de garantie	483 028	298 576
Avances sur consommations reçues des abonnés	1 108 733	202 070
Encaissements provenant des financements des abonnés	34 181 868	56 755 284
Encaissements provenant des subventions d'investissements		15 163 941
Décaissements nets fonds social	-495 505	-1 844 792
VARIATION DE TRESORERIE	**-88 670 675**	**-20 563 887**
Trésorerie au début de l'exercice	-30 302 859	-9 738 972
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-118 973 533	-30 302 859

2022R00211BCFA5